



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 10 septembre 2013 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents :

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

A1309-167

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1309-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Germain Leblanc,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2013
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2013
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes à payer
7. Correspondance
8. Services municipaux
 - 8.1 Hygiène du milieu, des bâtiments et de sécurité publique
 - 8.1.1 Dépôt de soumissions et octroi de contrat – Appel d'offres n° 183 – Contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles
 - 8.1.2 Dépôt de soumission et octroi de contrat – Appel d'offres n° 165 – Réparation du plancher – Caserne de Grosse-Île
 - 8.2 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 8.2.1 Pacte rural – Enveloppe locale – Approbation sur la nature des initiatives – Projet : « Pétanque - Club des 50 ans et plus de Grande-Entrée »



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

- 8.2.2 Projet dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Autorisation à la CRÉ en partenariat avec Attention Fragiles, Comité ZIP et la Société de conservation
- 8.2.3 Enquête des propriétaires forestiers des Îles-de-la-Madeleine et mise à jour du plan de protection et du plan de mise en valeur (PPMV) des forêts privées
- 8.3 Réglementation municipale
 - 8.3.1 Adoption du Règlement d'emprunt n° A-2013-09 décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500 \$.
 - 8.3.2 Règlement d'emprunt n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisations pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde lb1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$.
 - 8.3.3 Dépôt du registre – Règlement n° A-2013-08 modifiant le Règlement n° A-2010-10 afin d'augmenter la dépense et un emprunt pour un montant additionnel de 11 944 948 \$ autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée
- 9. Affaires diverses : Autorisation de dépenses pour l'achat d'équipements en milieu difficile d'accès.
- 10. Période de questions
- 11. Clôture de la séance

A1309-169

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 AOÛT 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2013.

Sur une proposition de Marie Landry, appuyée par Jean-Jules Boudreau, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1309-170

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2013.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre, appuyée par Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1309-171

RAPPORT DES COMITÉS

Dépôt d'un mémoire sur les hydrocarbures le 23 septembre 2013.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

A1309-172

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 8 août au 3 septembre 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 508 892,98 \$.

A1309-173

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance municipale.

SERVICES MUNICIPAUX

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1309-174

Dépôt de soumissions et octroi de contrat – Appel d'offres n° 183 – Contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 29 juillet dernier, à un appel d'offres concernant le contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été déposées au bureau de la municipalité, soit les suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX INCLUANT LES TAXES
Gesterra	7 654 932,10 \$
CTMA	6 721 247,70 \$

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres englobait toutes les matières afin d'obtenir un meilleur prix de transport, compte tenu du volume déclaré au devis;

CONSIDÉRANT QUE le montant des offres reçues excède de 55 % l'estimation budgétaire prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la plus basse soumission représenterait une augmentation de plus de 65 % du coût payé actuellement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération rejette les deux soumissions pour le contrat relatif au transport, au traitement et à l'élimination des matières résiduelles;

que le conseil d'agglomération autorise la Direction générale à poursuivre les démarches nécessaires d'analyse et de l'ensemble du dossier afin de soumettre au conseil les alternatives qui s'offrent à l'égard de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine.

A1309-175

Dépôt de soumission et octroi de contrat – Appel d'offres n° 165 – Réparation du plancher – Caserne de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 19 août dernier, à un appel d'offres pour la réparation du plancher de la caserne de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été déposée au bureau de la Municipalité, soit la suivante :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX EXCLUANT LES TAXES
Constructions Renaud & Vigneau inc.	28 440 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération accepte la soumission des Constructions Renaud & Vigneau inc. pour la réalisation des travaux concernant la réparation du plancher de la caserne de Grosse-Île;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document relatif à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

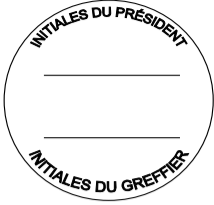
A1309-176

Pacte rural – Enveloppe locale – Approbation sur la nature des initiatives – Projet : « Pétanque – Village de Grande-Entrée »

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus de Grande-Entrée a soumis et complété une demande de soutien financier pour la réalisation d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative soumise s'inscrit dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014 suivants :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

- Encourager les initiatives citoyennes et la prise en charge par la collectivité
- Soutenir la cohésion sociale
- Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité

CONSIDÉRANT QUE l'initiative touchera particulièrement les aînés, une clientèle privilégiée par le plan de travail du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative contribuera à développer un lieu de rassemblement et de sociabilisation, en plus d'offrir l'opportunité aux utilisateurs de faire de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative permettra de créer une opportunité d'échange et de rencontre entre les clubs des 50 ans et plus de l'archipel autour de la pratique d'une activité commune, la pétanque;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative soumise bénéficie en plus de l'adhésion du comité consultatif local;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité

qu'une aide financière de 2 400 \$ provenant du Pacte rural, volet local, soit consentie à l'approbation sur la nature des initiatives pour le projet de pétanque pour le Club des 50 ans et plus dans le village de Grande-Entrée.

A1309-177

Projet dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Autorisation à la CRÉ en partenariat avec Attention Fragiles, Comité ZIP et la Société de conservation – Mise en valeur du secteur forestier des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite assurer la mise en valeur du secteur forestier des Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec Attention Fragiles, le comité ZIP et la Société de conservation des Îles;

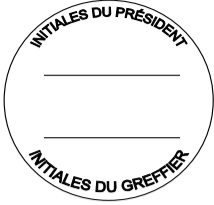
CONSIDÉRANT QUE la CRÉ a mis en place un programme régional et forestier;

CONSIDÉRANT les opportunités de développement du secteur forestier énoncées par les acteurs du milieu lors de l'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);

EN CONSÉQUENCE

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique, à déposer la demande



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

d'aide financière de 150 000 \$ pour le projet « Mise en valeur du secteur forestier des Îles-de-la-Madeleine » en partenariat avec Attention Fragîles, le Comité ZIP et la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF).

A1309-178

Enquête des propriétaires forestiers des Îles-de-la-Madeleine et mise à jour du plan de protection et du plan de mise en valeur (PPMV) des forêts privées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à la demande de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (AFOGIM) a réalisé une enquête auprès des propriétaires des forêts privées ainsi que la mise à jour du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE l'étude visait à caractériser les profils et les comportements des propriétaires forestiers madelinots quant à la gestion de leurs boisés;

CONSIDÉRANT QUE l'enquête auprès des propriétaires forestiers madelinots ainsi que la mise à jour du plan ont été complétées;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'étude doit être transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (AFOGIM);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de l'enquête des propriétaires forestiers ainsi que du plan de protection et du plan de mise en valeur des forêts privées (PPMV) et transmette ces rapports à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (AFOGIM).

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1309-179

Adoption du Règlement d'emprunt n° A-2013-09 décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500 \$ ».

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération prévoit mettre en place une équipe d'intervention pour le sauvetage en milieu difficile d'accès;

ATTENDU QU' à cette fin, le conseil d'agglomération prévoit acquérir des équipements nécessaires aux opérations de sauvetage;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 juillet 2013;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n^o A-2013-09 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 **Titre**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500 \$ ».

Article 2 **Dépenses autorisées**

Le conseil d'agglomération est autorisé à dépenser une somme de 125 000 \$ aux fins du présent règlement, dont l'estimation des dépenses est jointe à l'annexe A.

Article 3 **Emprunt autorisé**

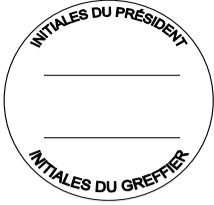
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'agglomération est autorisé à emprunter un montant de 62 500 \$ sur une période de 5 ans.

Article 4 **Imposition**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de l'agglomération, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 **Affectation**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

Article 6 Appropriation des deniers d'autres sources

Le conseil affecte au paiement de 50 % de la dépense décrétée au présent règlement un montant de 62 500 \$ provenant de contributions du milieu.

Article 7 Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1309-180

Adoption du Règlement d'emprunt n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisations pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$.

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération prévoit aménager un espace industriel dans la zone industrielle lourde Ib1 à proximité du CGMR;

ATTENDU QU' à cette fin, il est nécessaire de mettre en place les infrastructures requises pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion, quant à la présentation d'un tel règlement, a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement n° A-2013-10 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre

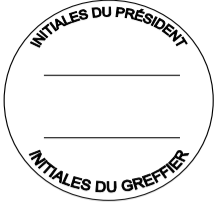
Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant une dépense d'immobilisations pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde Ib1(CGMR) et un emprunt de 60 000 \$ ».

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil d'agglomération est autorisé à dépenser une somme de 60 000 \$ aux fins du présent règlement, dont l'estimation des dépenses est jointe à l'annexe A.

Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'agglomération est autorisé à



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

emprunter un montant de 60 000 \$ sur une période de 20 ans.

Article 4 Imposition

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de l'agglomération, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Affectation

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1309-181

Dépôt du registre – Règlement n° A-2013-08 modifiant le Règlement n° A-2010-10 afin d'augmenter la dépense et un emprunt pour un montant additionnel de 11 944 948 \$ autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée

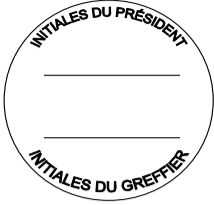
CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 29 août 2013 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de services de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement, de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt n° A-2013-08 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-09-10

AFFAIRES DIVERSES

A1309-182

Autorisation des dépenses pour l'achat d'équipements de sauvetage en milieu difficile d'accès

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'emprunt n° A-2013-09 décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit l'appropriation d'une contribution du milieu de 62 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'engagement des dépenses prévues au règlement se fasse conditionnellement et au prorata des sommes qui seront reçues à l'égard de la contribution du milieu.

A1309-183

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Programme d'intervention en forêt (mise en valeur) – Comment les citoyens doivent intervenir sur leur terrain ?
- ❖ Signature des registres – Questionnement sur les coûts (Règlement A-2013-08).
- ❖ Fermeture du chemin du Phare (Millerand)
 - Demande des explications sur le dossier entourant le projet de fermeture du chemin du Phare.
 - Possibilité de faire du remblai au lieu de fermer complètement le chemin ?
- ❖ Équipements de sauvetage en milieu difficile d'accès – Questionnement sur la façon de procéder pour l'achat des équipements.
- ❖ Forage LBM – Suivi et surveillance des puits d'eau potable.

A1309-184

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 29, sur une proposition de Rose Elmonde Clarke, appuyée par Jonathan Lapierre, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier